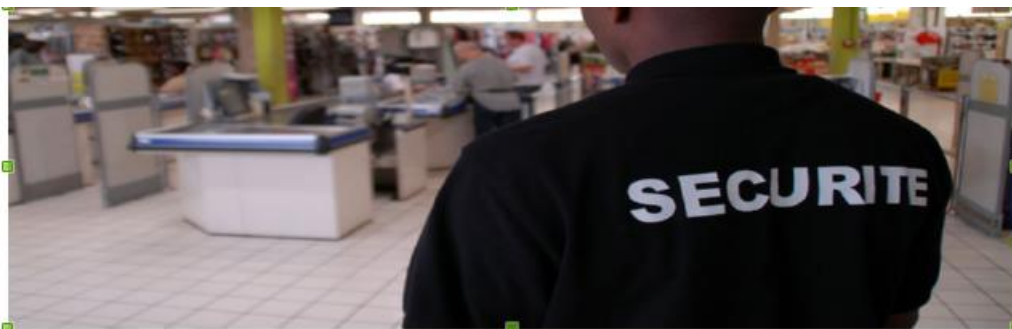


## CAP AGENT DE SECURITE



Le titulaire de ce diplôme est un professionnel dont la principale mission est de prévenir certains actes répréhensibles comme le vol, l'effraction ou les dégradations.

Il connaît les techniques de prévention et de lutte contre les sinistres (incendies, inondations, incidents techniques...). Il participe au maintien des conditions normales d'hygiène et de sécurité et peut administrer les premiers secours aux blessés ou aux personnes prises de malaise.

Seul ou en équipe, le diplômé exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive.

Il travaille au sein d'entreprises disposant de leur propre service de sécurité, chez des prestataires de services en matière de sécurité ou dans des structures du secteur public.

En fonction de son expérience, le diplômé pourra évoluer vers d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles...

### Exemple(s) de métier(s):

- agent/e de sécurité
- agent/e de sûreté ferroviaire
- convoyeur/euse de fonds
- garde à cheval
- maître-chien

### Poursuite des études

#### Exemples de formations poursuivies :

- [Cadet de la République de la police nationale](#)
- MC Sécurité civile et d'entreprise
- MC Sûreté des espaces ouverts au public
- BP Agent technique de prévention et de sécurité
- BP Agent technique de sécurité dans les transports

**Ministère(s) de Tutelle** ministère chargé de l'Éducation nationale

- **Nature du diplôme** diplôme national ou diplôme d'Etat
- **Niveau d'admission requis** 3e
- **Durée de la formation** 2 ans
- **Niveau terminal d'études** CAP ou équivalent